

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de : 1° la Convention instituant une Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux, signée à Londres, le 29 mars 1962, et ses protocoles annexes ; 2° la Convention instituant une Organisation européenne de recherches spatiales, signée à Paris, le 14 juin 1962, et ses protocoles annexes.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 534, 567, 621 et In-8° 114.

Sénat : 41 et 51 (1963-1964).

## Article unique.

Est autorisée la ratification :

— d'une Convention portant création d'une Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux, signée à Londres, le 29 mars 1962, ainsi que d'un protocole financier annexé à cette Convention et d'un protocole concernant certaines responsabilités à l'égard du programme initial ;

— d'une Convention portant création d'une Organisation européenne de recherches spatiales, signée à Paris, le 14 juin 1962, ainsi que d'un protocole financier annexé à cette Convention et d'un protocole relatif au financement de l'Organisation européenne de recherches spatiales pendant les huit premières années de son existence.

Le texte des Conventions et protocoles susmentionnés est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 12 décembre 1963.

*Le Président,*

*Signé : Gaston MONNERVILLE.*

---

(1) **Nota.** — Voir les documents annexés au n° 534 (Assemblée Nationale, 2<sup>e</sup> législature).